



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
Enseignement – Petite
Enfance

DELIBERATION
N°2023/n° 79

Nombre de Conseillers : 33
En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 31

DATE D’AFFICHAGE
1^{er} décembre 2023

DATE DE CONVOCATION
29 novembre 2023

OBJET:

Renouvellement de la
convention RPE (Relais
Petite Enfance) avec la CAF
du Nord

Le Maire
· Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
· Informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE AU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

14/12/2023

ID : 059-215901125-20231207-D79_2023-DE

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L’an deux mil vingt trois, le sept décembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l’article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques, M. MUSY Frédéric

Conseillers ayant donné procuration :

Mme GILBERT Stéphanie procuration M. LEMAIRE Pascal

M. DRUESNE Patrick procuration M. RICHEZ Régis

Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle

M. BIGAILLON Laurent procuration M. BROGNIET Patrick

Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain

M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane procuration Mme LUDOVISI Brigitte

Mme CANIAU Nathalie procuration M. DECROIX Patrick

M. JEZEK Christophe procuration Mme DUHAMEL Sylvia

Absents excusés : M. BECOURT Julien

Absents : Mme DYTRYCH Anne

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L2121-29,

Vu le code de l’action sociale et des familles et notamment l’article L214-2-1

Considérant l’ouverture du Relais Assistantes maternelles dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé en 2011 par la municipalité, devenu depuis le Relais Petite Enfance.

Considérant que le Relais Petite Enfance (RPE) constitue le guichet unique pour tous les moyens de garde de la Petite Enfance, il permet aux parents bruaysiens de trouver un mode de garde adapté, avec toutes les informations concernant la fonction d’employeur dans le cas de l’embauche d’une assistante maternelle. De même, le RPE a une fonction d’accompagnement des assistantes maternelles dans leurs démarches administratives mais également dans leur montée en compétences par le biais de formations proposées.

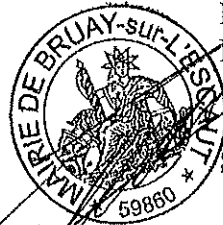
Considérant, que les modalités d’intervention et de versement de la prestation de service doivent faire l’objet d’une convention d’objectifs et de financement précisant les clauses particulières, à laquelle doit être accolé le projet de fonctionnement du RPE.

Considérant que la convention d'objectifs et de financement ainsi que le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance avec la CAF du Nord arrivent à échéance le 31 décembre 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance pour une durée de 4 ans à partir de 2024 et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents se rapportant au renouvellement de ce projet.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus



Pour extrait conforme,
Le Maire,

S. DUHAMEL.

Signée le 13/12/2023
Transmis en préfecture 13/12/2023
Publié sur le site le 14/12/2023

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué